
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAL
LE 23 MAI 2025**

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach a l'honneur d'inviter les membres du conseil communal, en application des dispositions des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à se réunir en date du

Vendredi, le 23 mai 2025 à 14:00 heures

dans la salle des séances de la maison communale, 3 Kierchewee, L-6850 Manternach, avec l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

En séance à huis clos

- 1) Plan Pluriannuel de Financement (PPF)

En séance publique

- 2) Modification des tarifs de prestations des salariés de la Commune de Manternach (2^e lecture)
- 3) Octroi de subsides aux associations de bienfaisance
- 4) Approbation de la convention « SIAS - Holz vun hei »
- 5) Approbation de l'avenant à la convention avec le CGDIS concernant les biens immeubles de la Commune de Manternach
- 6) Approbation de la convention pour l'année 2025 du « Club Muselheem »
- 7) Approbation des conventions pour une servitude de droit de passage à Münschecker
- 8) Approbation de conventions avec le syndicat SYNECOSPORT
- 9) Vote d'un crédit spécial pour le renouvellement de l'éclairage au stade Renert à Berbourg
- 10) Proposition d'un candidat pour le remplacement d'un délégué au Comité du SYVICOL
- 11) Nomination de membres supplémentaires aux commissions consultatives
- 12) Approbation de règlements temporaires de circulation
- 13) Approbation de lotissements

- 14) Approbation de recettes
- 15) Syndicats / Commissions – Informations des délégués / Présidents
- 16) Communication du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers

Manternach, le 14 mai 2025

Le collège des bourgmestre et échevins.

